



Parc  
naturel  
régional  
des Alpilles  
Une autre vie s'invente ici

## Formulaire de demande de réservation de salle(s) de la Maison du Parc des Alpilles

A renvoyer par courrier à Maison du Parc des Alpilles - 2 boulevard Marceau - 13210 Saint-Rémy-de-Provence ou par mail à [contact@parc-alpilles.fr](mailto:contact@parc-alpilles.fr) ou par fax : 04 90 90 03 76

*Merci de prendre connaissance de la convention de mise à disposition de salles et du jardin de la Maison du Parc des Alpilles avant de remplir le formulaire.*

### RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

Nom de l'organisme : .....

Type de structure (association, collectivité, entreprise, etc.) : .....

Autre : .....

Nom & prénom du responsable : .....

Fonction : .....

Adresse postale (ou siège social) : .....

.....

Adresse Mail : .....

Téléphone : .....



Nom & prénom du responsable de la manifestation si différent : .....

Fonction : .....

Adresse postale : .....

.....

Adresse Mail : .....

Téléphone : .....



Une autre vie s'invente ici

## RENSEIGNEMENTS SUR LA (OU LES) SALLE(S) DEMANDEE(S)

Conformément à l'article 4 « Clauses financières » de la convention de mise à disposition des salles et du jardin de la Maison du Parc des Alpilles, l'utilisateur devra verser une somme forfaitaire de 150€ pour les salles d'exposition et de 100€ pour les salles de réunion. En outre, une caution à l'ordre du Trésor public d'un montant de 400€ sera demandée à la signature de la convention. Ces dispositions ne valent pas pour les collectivités publiques du territoire du Parc et les associations partenaires.

Quelle(s) salle(s) souhaitez-vous louer ?

- Grande salle d'exposition - RDC - 50,7 m<sup>2</sup> (40 m<sup>2</sup> sans les cuves)
- Petite salle d'exposition - RDC - 19 m<sup>2</sup> (17 m<sup>2</sup> sans les cuves)
- Salle de réunion des associations - RDC - 26 m<sup>2</sup> - Capacité 16 personnes
- Grande salle de réunion - R+1 - 54 m<sup>2</sup> - Capacité 40 personnes
- Petite salle de réunion - R+1 - 29 m<sup>2</sup> - Capacité 16 personnes
- Jardin

À quelle(s) date(s) : .....

Créneaux horaires : .....

La Maison du Parc des Alpilles est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Le jardin est accessible au public de 9h à 17h.

La Maison est fermée du 25 décembre 2017 au 2 janvier 2018.

Nombre de participants attendus : .....

## ASSURANCE

Compagnie d'assurance : .....

N° de police d'assurance : .....

## OBJET DE L'ÉVÉNEMENT QUE VOUS ORGANISEZ

.....

.....

.....

.....



Seules les demandes écrites seront prises en compte.

Un comité de sélection se réunit régulièrement pour étudier les demandes et vous répondre dans les plus brefs délais. En cas d'acceptation, un courrier de confirmation, accompagné de la convention de mise à disposition à retourner signée, vous sera adressé.

La convention est à retourner au plus tard 15 jours avant la manifestation accompagné de :

- 1 Relevé d'Identité Bancaire, RIB (pour le remboursement de la caution qui sera effectué par virement bancaire après état des lieux sortant) ;
- 1 chèque de caution de 400€ à l'ordre du Trésor public (Attention, il est encaissé) ;
- 1 chèque de participation aux frais selon les modalités précisés dans l'article 4 « Clauses financières » de la convention, à l'ordre du Trésor public (sauf exonération) ;
- L'attestation d'assurance de responsabilité civile précisant le nom de la (ou les) salle occupée(s), le(s) jour(s) et les horaires de la manifestation.

Un état des lieux entrant et sortant sera établi avec les services du Parc naturel régional des Alpilles.

Fait à,

Le,

Signature :

*Pour tout renseignement complémentaire, merci de vous adresser à l'accueil de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles au 04 90 90 44 00 - [contact@parc-alpilles.fr](mailto:contact@parc-alpilles.fr)*